



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

AVIS PUBLIC
VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est donné qu'en vertu de la résolution 2025-01-006 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 20 janvier 2025, les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique en la manière prescrite par la *Loi sur les cités et villes*, à la salle du conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, sis au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, le **1^{er} mai 2025, à 10 h**, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, des droits sur les mutations immobilières et toutes redevances municipales, plus les intérêts et frais encourus et à encourir, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant l'heure prévue pour la vente.

Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire en personne entre 9 h et 9 h 45, aux dates et endroit indiqués pour la vente.

De plus, la personne qui se portera adjudicataire devra:

- 1) Déclarer devant personne faisant la vente:
 - Personne physique : ses nom et prénom;
 - Personne morale : les nom et prénom de son représentant.

- 2) Présenter une pièce d'identité qui comporte sa photographie parmi les suivantes: permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport, certificat de statut d'indien ou carte d'identité des Forces canadiennes;

- 3) Toute personne qui désire enchérir pour une autre personne doit également fournir une pièce justificative l'autorisant à agir à titre de représentant:
 - D'une personne physique : sa procuration ou son mandat;
 - D'une personne morale : un extrait certifié conforme de la résolution ou d'un règlement adopté par le conseil d'administration l'y autorisant. Elle doit également présenter une copie des statuts d'incorporation de la personne morale et de la dernière déclaration annuelle produite auprès du Registraire des entreprises (entreprise provinciale) ou le dernier rapport annuel produit auprès d'industrie Canada (entreprise fédérale).

Les immeubles seront vendus, sans garantie légale, avec bâtisse y érigée, s'il y a lieu, circonstances et dépendances, sujets à tous les droits requis de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication ainsi que les frais qui sont ajoutés et annoncés au moment de la vente, en monnaie légale (argent comptant, chèque certifié ou traite bancaire fait à l'ordre de la Ville de Saint-Joseph-Sorel). Aucun autre mode de paiement ne sera accepté. Le cas échéant, le remboursement de l'excédent se fera au moyen d'un chèque émis par la Ville dans les 10 jours ouvrables suivant l'adjudication, sans intérêt.

L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé, et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.

Propriétaire : Henri-Paul Morin
Lot : 2 931 572
Cadastre : du Québec
Matricule : 3300-23-4314-4-000-0000
Description : Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 931 572, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 305, rue Cadieux, Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Propriétaires : Sabrina Vachon, Jacques Bernard
Lot : 2 932 052
Cadastre : du Québec
Matricule : 3300-92-9194-0-000-0000
Description : Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 932 052, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 323, rue Béatrice, Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Propriétaires : René Salvas, Construction René Salvas Inc, Excavation René Salvas Inc.,
Transport J. Salvas Inc.
Lot : 2 932 163
Cadastre : du Québec
Matricule : 3400-23-6803-2-000-0000
Description : Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 932 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, sans bâtisse, rue Étienne, Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Donné à Saint-Joseph-de-Sorel, ce 11 février 2025.

Patrick Delisle

Directeur général et greffier

CERTIFICAT

Je, soussignée, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été affiché dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville et publié sur le site Internet de la Ville le 11 février 2025. Ledit avis a également été publié dans le journal *Les 2 Rives* du mardi 11 février 2025.

Fait à Saint-Joseph-de-Sorel, ce 11 février 2025.

Patrick Delisle

Directeur général et greffier